

Communiqué de presse

La filière ostéopathie de la Haute école de santé Fribourg officiellement accréditée

La Haute école de santé Fribourg (Heds FR), membre de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), a le plaisir d'annoncer que sa filière d'étude Master of Science en Ostéopathie a obtenu l'accréditation officielle délivrée par le Conseil suisse d'accréditation (CSA). Cette reconnaissance, qui doit être renouvelée tous les 7 ans, marque une étape importante dans le développement de la formation en ostéopathie en Suisse romande.

L'accréditation s'inscrit dans le cadre des exigences de la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) et de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Le Conseil suisse d'accréditation a délivré un certificat officiel à la filière d'études Master of Science en Ostéopathie de la HES-SO, qui obtient également le droit d'utiliser le sceau « Filière d'études accréditée selon la LEHE & LPSan ». Elle atteste que la formation répond aux standards nationaux en matière de qualité académique et de compétences professionnelles, assurant ainsi la qualité des prestations et la sécurité des patient·es.

Une procédure rigoureuse et structurée

Le processus d'accréditation est mené par l'AAQ selon un cadre méthodologique reconnu au niveau national. Il comprend plusieurs étapes clés : auto-évaluation par la filière d'études, évaluation externe et rapport d'expertise, prise de position de la filière d'études, décision du Conseil suisse d'accréditation. Ainsi, l'accréditation permet de poursuivre l'amélioration continue de la filière d'études en ostéopathie avec le développement des conditions nommées et la mise en œuvre du plan d'action proposé par la filière.

Cette procédure garantit que la formation en ostéopathie de la Heds FR respecte les standards de qualité suisses en matière de formation et que les compétences définies par la LPSan sont effectivement transmises aux étudiant·es.

Elle permet aux diplômé·es d'exercer leur profession dans le cadre réglementé défini par la LPSan, avec une légitimité renforcée auprès des institutions de santé, des employeurs et des patient·es.

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement de la Heds FR en faveur d'une formation de qualité, innovante et tournée vers les besoins de la société et du système de santé.

Fribourg, le 6 novembre 2025

Contact presse

Géraldine Siegenthaler
Chargée de communication
geraldine.siegenthaler@hefr.ch
026 429 60 38